



Traité Kritout

Michna 4 - Chapitre 5

חֲתִיכָה שֶׁל חֲלִין־לְחִיכָה שֶׁל קֹדֶשׁ,
אֲכַל אַחַת מֵהֶן
וְאֵין יָדוּעַ אִיזוֹ מֵהֶן אֲכַל,
פְּטוּר;
רַבִּי עֲקִיבָא מְחִיב בְּאַשָּׁם תָּלוּי.
אֲכַל אֶת הַשְּׁנִיָּה,
מֵבִיא אֲשָׁם וְדָאִי.
אֲכַל אֶחָד אֶת הָרִאשׁוֹנָה,
וְבָא אַחֵר וְאֲכַל אֶת הַשְּׁנִיָּה,
זֶה מֵבִיא אֲשָׁם תָּלוּי
וְזֶה מֵבִיא אֲשָׁם תָּלוּי,
דְּבָרֵי רַבִּי עֲקִיבָא.
רַבִּי שְׁמַעוֹן אוֹמֵר,
שְׁנֵיהֶם מֵבִיאִים אֲשָׁם אֶחָד;
רַבִּי יוֹסִי אוֹמֵר:
אֵין שְׁנַיִם מֵבִיאִים אֲשָׁם אֶחָד:

[La Michna reprend la discussion sur le sacrifice provisoire de culpabilité. Si quelqu'un avait un morceau de viande] non sacrée et un morceau de [viande sacrificielle], et qu'il mange l'un des deux sans savoir lequel des deux il a mangé, [il est] exempté [de l'obligation d'apporter un sacrifice provisoire de culpabilité pour usage abusif d'un bien consacré]. Rabbi 'Akiva estime qu'il est tenu [d'apporter] un sacrifice provisoire de culpabilité, [conformément à son opinion dans la Michna précédente selon laquelle on apporte un sacrifice provisoire de culpabilité même en cas de doute quant à l'usage abusif. Si ensuite on] mange le deuxième [morceau,] on apporte un sacrifice définitif de culpabilité, [car il est certain qu'on a mangé la viande sacrificielle]. Si une [personne] mange le premier [morceau] et qu'une autre [personne] vient manger le deuxième [morceau], cette [première personne] apporte un sacrifice provisoire de culpabilité et cette [deuxième personne] apporte un sacrifice provisoire de culpabilité ; [c'est ce] qu'affirme Rabbi 'Akiva. Rabbi Chimon dit : « Ils apportent tous les deux un sacrifice de culpabilité [défini en tant que partenaires, et ils stipulent que celui qui a mangé la viande non sacrée donne sa part de l'animal à celui qui a mangé la viande sacrificielle, et le sacrifice de culpabilité est sacrifié en son nom. »] Rabbi



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

Yossé dit : « Deux [personnes] n'apportent pas un sacrifice de culpabilité, [car l'une ne peut pas sacrifier des sacrifices expiatoires sous certaines conditions. »]



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions